

**ALLOCUTION DU MINISTRE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
A LA SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES PLENIPOTENTIAIRES
DE L'UNION PANAFRICAINNE DES POSTES (UPAP) YAOUNDE 2016.**

- Excellences, Madame et Messieurs les Ministres et Chers Collègues,
- Distingués invités en vos rangs, grades et qualités,
- Mesdames et Messieurs,

Je voudrais d'abord m'acquitter d'un agréable devoir, celui de remercier Madame Minette Libom LILIKENG, Ministre des Postes et Télécommunications de la République du Cameroun pour l'initiative qu'elle a prise de nous réunir en marge des travaux de la 9^{ème} Session Ordinaire de la Conférence des Plénipotentiaires de l'Union Panafricaine des Postes (UPAP).

Les présentes assises permettront d'échanger à n'en point douter sur l'avenir de notre organisation sous-régionale, la Conférence des Postes et Télécommunications de l'Afrique Centrale (COPTAC).

Je voudrais aussi, à travers, vous Madame la Ministre, remercier le Président de la République du Cameroun, Son Excellence Monsieur Paul BIYA, ainsi que le gouvernement et le peuple camerounais, pour l'accueil qui nous a été réservé depuis notre arrivée à Yaoundé.

Chers collègues,

Intervenant dans ces assises de notre organisation, je voudrais vous saluer et vous assurer de l'engagement de Son Excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République du Congo, Chef de l'Etat, à accompagner la COPTAC afin de lui permettre de jouer le rôle que nous lui avons assigné depuis sa création celui entre autres, de définir une stratégie commune et de resserrer les liens entre Etats-membres dans les domaines des Postes et Télécommunications par la mise en œuvre d'une coopération dynamique et efficace.

C'est en fait que, de plus en plus, il est admis que le développement d'une infrastructure postale régionale efficace contribue à aider les Etats de la sous-région à réaliser ses objectifs du développement durable de l'ONU et les aspirations de l'Union Africaine.

Nous relevons par ailleurs que le marché des télécommunications dans nos pays est, lui, presque totalement libéralisé et commande donc une régulation efficace pour assurer la satisfaction des besoins de nos populations.

La COPTAC se trouve confrontée aujourd'hui à des défis qui commandent une restructuration afin qu'elle joue un rôle majeur dans l'harmonisation des politiques et réglementations dans les domaines des postes et télécommunications en Afrique Centrale.

Le but de notre rencontre de ce jour devrait, de mon point de vue, permettre de procéder à une revue de la Convention afin que la COPTAC, devienne une organisation sous-régionale chargée des questions des postes et des télécommunications, plus présentes et plus efficaces.

Au cours des travaux de l'assemblée plénière extraordinaire en 2010 à Douala, les ministres en charge des postes et télécommunications des pays membres de la COPTAC avaient déjà décidé de cadrer la politique de l'organisation à celle de la Communauté des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC).

Les derniers événements survenus dans certains pays de notre sous-région ont relevé les limites intrinsèques du fonctionnement de l'organisation.

L'exemple des organisations sous-régionales similaires en Afrique (SAPOA en Afrique Australe et CPEAO en Afrique de l'Est) montre que l'on peut allier simplicité et efficacité dans le fonctionnement de ce genre d'organisation.

Le principe qui pourrait être retenu est, à l'instar des organisations citées ci-dessus, la mise en place d'une structure permanente légère.

La tenue régulière d'un Conseil d'administration permettrait de prendre les décisions sur les sujets opérationnels qui, du fait des changements rapides dans l'environnement des deux secteurs, ne peuvent attendre la convocation des sessions des Assemblées plénières.

La présente Assemblée Plénière Extraordinaire pourrait donc décider de mettre sur pied un groupe de travail, composé des experts de deux ou trois pays membres, chargés de reconsidérer la Convention de la COPTAC et présenter, dans un délai de deux mois maximum, un projet à l'attention du conseil des ministres de la COPTAC.

Ledit projet pourrait être ensuite soumis, après les amendements éventuels suggérés par les ministres, à l'approbation d'une prochaine réunion de l'Assemblée plénière dans un délai raisonnable.

Chers collègues,

Je suis convaincu que nous devrions faire vite car l'évolution de l'environnement des secteurs sous notre tutelle ne permet plus de repousser à plus tard les solutions, que nous devons apporter à l'intégration sous-régionale des services postaux et des télécommunications.

Le Congo mon pays est prêt à apporter son concours afin que l'Afrique centrale ne continue plus à être la seule sous-région en Afrique à ne pas être organisée en la matière.

En souhaitant que nous parviendrons à des résultats concrets et réalistes à l'issue de nos travaux, je voudrais, une fois de plus, exprimer ma gratitude à l'endroit du gouvernement de la République sœur du Cameroun et vous remercie pour votre attention.